

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
17/02/2023

Dossier complet le :
24/02/2023

N° d'enregistrement :
F01123P0040

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un équipement sportif dédié à la pratique de l'athlétisme et du football au sein de la ZAC Bezens Cœur de Ville à Bezons

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Richard

Prénom Christophe

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SADEV94

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Richard Christophe (Directeur général)

RCS / SIRET

3	4	1	2	1	4	9	7	1	0	0	0	1	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SEM.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
44. d) Autres équipements sportifs ou de loisirs et aménagements associés	Aménagement d'un équipement sportif synthétique sans tribune, ni gradin, dédié au football et à l'athlétisme, avec quelques assises et 200m ² de vestiaires. L'emprise du terrain est de 7 344m ² , soit 108 mètres de long pour 68 mètres de large, et se situe au niveau de terrains de tennis inexploités à proximité de l'ancien centre sportif Auguste Delaune en lieu et place de l'ancienne salle polyvalente Louis Aragon, de terrains multisport (football, basket, tennis) et du stade d'entraînement Michel

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'aménagement de cet équipement sportif s'intègre dans un renouvellement global des équipements sportifs du secteur afin de répondre à l'importante croissance démographique de la ville et aux besoins des licenciés et des scolaires de la Commune de Bezons. L'emprise du projet se situe à l'Ouest du Parc Bettencourt, sur une partie de l'emplacement de l'ancien terrain de sport Michel Caminada, de terrains multisports (foot, basket, tennis), de la maison des sports Mandela et de la salle Aragon, aujourd'hui démolis. La mise en place de cet équipement s'effectue dans l'emprise de la ZAC "Coeur de ville" pour lequel une étude d'impact a été réalisée en 2010, puis complétée en 2012. L'équipement projeté est un terrain de sport synthétique, dédié à la pratique du football et de l'athlétisme, qui ne possède ni tribune, ni gradin. Le projet prévoit 200m² de vestiaires, et quelques assises permettront d'accueillir ponctuellement des groupes scolaires ou associations. Le terrain sera un terrain de type foot à 9. La piste d'athlétisme comprendra une ligne droite pour la pratique du 60 et 100m, une piste normalisée de 333m, une aire de lancer de poids, 2 sautoirs pour le saut en longueur, une zone pour le saut en hauteur. Ce projet implique la démolition des terrains actuellement inexploités. Le Parc Bettencourt sera étendu sur sa partie ouest avec entre autre un mail végétal et une haute butte densément plantée. (0.7ha supplémentaire soit 30%). Cette butte viendra réduire les éventuelles nuisances sonores et visuelles que pourraient subir les riverains.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de regrouper divers équipements sportifs par le biais d'un pôle dédié à la pratique sportive et aux loisirs, au sein d'un programme mixte de logements et de commerces.

Il s'agit ici de réaliser un terrain de football ainsi qu'une piste d'athlétisme à travers le renouvellement des équipements sportifs actuels vieillissants.

Le projet répond au besoin d'équipements sportifs grandissant dans une ville en pleine croissance démographique, avec notamment un accroissement significatif de la population scolaire. Ce projet répond également à un sous dimensionnement des équipements sportifs actuels, il vient compléter une offre d'équipements sportifs insuffisante au regard de l'accroissement de la population. A ce jour les scolaires n'ont pas la possibilité d'accéder facilement à un tel espace sportif et plus de 200 licenciés par an ne peuvent être acceptés.

Il intègre également le projet d'extension du Parc de Bettencourt, avec 0,7ha supplémentaires (soit 30% de sa superficie) et la mise en place d'une butte plantée à l'Ouest du terrain. Celle-ci permettra notamment de séparer de 40m les ilots 6,8 et le macro-lot du terrain. La butte sera constituée d'une aire de jeux, d'un jardin haut avec des équipements dédiés à la pratique sportive (type appareils de musculation extérieurs), d'espaces verts et arborés, accessibles par des escaliers et une rampe PMR. Une noue plantée longera le mail piéton à l'Ouest de la butte.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de renouvellement commenceront après les phases de démolition des terrains de sports inexploités.

Les travaux de la ZAC ont débuté depuis 2013. Autour du périmètre du projet, le stade Michel Caminada et la maison Mandela ont ainsi été détruits (voir annexe 3.3), de même que la salle Aragon (dont les fonctions sont déplacées à la salle Elsa Triolet). Les logements résidentiels sous forme de macro-lots ont été réalisés à l'ouest du futur terrain de sport (voir annexe 3.4).

Le terrain sera un terrain d'entraînement de type foot à 9. Il ne fera pas l'objet d'une homologation. Lors de la période de préparation, ce phasage opérationnel sera réalisé par les entreprises, synthétisé dans un document par le titulaire du lot 1 (programme d'exécution), et sera validé et notifié aux entreprises par le Maître d'Oeuvre. Les entrepreneurs tiendront compte de la nécessité de maintenir les accès riverains et commerces, des coactivités liés aux travaux éventuels concomitants à ceux du présent marché.

Pour la construction du terrain de football et de la piste d'athlétisme, les travaux comprennent : Le nivellement fin des supports du terrain et de la piste ; la mise en œuvre du terrain de sport en gazon synthétique comprenant assise en grave drainante et revêtement ; la mise en œuvre du revêtement de piste d'athlétisme, y compris assise en enrobés drainants, le réseau de drainage ; la zone de dégagement en béton ; les traçages des lignes de jeu pour la pratique du football et marquages pour la pratique de l'athlétisme ; attentes et fournitures des équipements sportifs ; les zones publiques et pourtour du terrain en enrobé ; la fourniture et la mise en œuvre des nouvelles clôtures (pare-ballon, lisse).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet participe à la mise en place d'un pôle sportif et de loisirs. Il permet de concentrer les différents équipements dédiés à la pratique sportive pour les habitants de la ZAC "Coeur de ville".

Il prévoit la mise en place d'un terrain de sport dédié à la pratique du football et de l'athlétisme, qui comprendra également des sautoirs pour le saut en longueur et en hauteur, et une aire de lancer de poids.

L'équipement ne prévoit ni tribune, ni gradin, mais un public restreint pourra cependant être accueilli autour des barrières de séparation, ainsi que sur quelques assises. Il sera utilisé en journée et en soirée, ainsi que le week-end mais avec des horaires règlementés.

Le projet vient répondre à une problématique d'accueil des adhérents, tout en permettant de compléter l'offre de sport de la commune, permettant la venue de 229 nouveaux adhérents pour l'année 2023/2024 (voir annexe 22, Tableau des effectifs), mais également des scolaires et associations sportives. Il pourra par ailleurs servir de lieu de rencontre (espace végétalisé, mail piéton).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de renouvellement des équipements sportifs n'est pas concerné par des procédures administratives.

Le projet de la ZAC Cœur de Ville à été soumis aux procédures suivantes :

Permis de démolir

Permis de construire

Procédure ZAC

Dossier Loi sur l'Eau régime de déclaration

Étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du terrain de sport	7344m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC cœur de ville à Bezons (95063)
42 rue Francis de Pressensé
Parcelles concernées : 361, 888

Coordonnées géographiques¹ Long. 02° 13' 06" E Lat. 48° 55' 45" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet n'est pas concernée par une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou 2. La ZNIEFF la plus proche se situe à 920m au sud du site et correspond à la ZNIEFF Berges de la Seine à Nanterre (type 1). Cet espace est trop éloigné pour être impacté par le projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est couverte par aucun arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en Ile-de-France, à Bezons (95)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Bezons est concernée par un "Plan de prévention du Bruit" concernant les infrastructures routières et ferroviaires de l'État Département 95 3E 2018-2023. Les axes routiers majeurs autour du projet génèrent de forts niveaux acoustiques (de 70 à 75dB pour la RD392 ; de 65 à 70dB pour la rue Edouard Vaillant). Les autres axes routiers génèrent des nuisances de l'ordre de 55-60dB (source : bruitparif).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone tampon de monuments historiques ne se situe aux abords de la zone de projet. La plus proche se situe sur la commune de Carrières-sur-seine et est située à environ 3.5km. Une chapelle inscrite, l'Oratoire du Val Notre Dame, se situe également à 1,1km de la zone du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'intègre pas le périmètre d'une zone humide. La zone humide la plus proche se situe à environ 2km au niveau de l'Ile Fleurie sur la Seine.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bezons est concernée par trois PPRN (PPRI, PP des risques de mouvements de terrain, PP des risques de cavités souterraines) et un PPRT. L'emprise de l'équipement sportif se situe dans une zone de crue de faible probabilité mais en dehors d'un risque d'inondation et en dehors du périmètre du PPRT. L'emprise de l'équipement sportif est concernée par le PP des risques de mouvements de terrain, le PP des risques de cavités souterraines. Le PPRI a été prescrit le 17/02/2000 puis approuvé le 26/06/2002. Les PP risques de mouvements de terrain et risques de cavités souterraines ont été approuvés le 08/04/1987. Le PPRT a été prescrit le 25/02/2009.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASOL n'est situé au droit de la zone d'étude. Néanmoins, deux sites sont recensés à proximité, au Sud et au Sud-Est. Il s'agit des sociétés Pain Jacquet et Alcatel, respectivement situées au 44 rue de Pontoise et au 35 rue Jean Jaurès. Le secteur est à-priori peu sensible à ces installations car elles sont situées en aval du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est compris dans la nappe de "l'Albien-néocomien captif", répertoriée comme ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'impact important sur la qualité des eaux puisqu'il ne croise aucun périmètre de captage d'eau potable. Cependant, des précautions devront être prises pendant les travaux de décaissement, la nappe des alluvions étant peu profonde, et donc sensible à une pollution éventuelle.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas à proximité directe d'un site inscrit. Le plus proche, l'Oratoire du Val Notre Dame, se situe à 1,1km de la zone du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas à proximité d'un site Natura 2000. Le plus proche se situe à environ 6.1 km au niveau de l'île saint Denis (Natura 2000 - directive Oiseaux) (voir annexe 6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas à proximité d'un site classé. Le plus proche se situe à environ 4km dans la commune de Carrières-sur-Seine.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau particulier. L'eau utilisée pour l'entretien de la pelouse synthétique (nettoyage) aura comme provenance le réseau d'eau potable public.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les différents niveaux d'eau (stabilisés) mesurés en date du 18 Avril 2012 montrent une profondeur de nappe phréatique comprise entre 3.15m et 8.98m. Il s'agit de la nappe alluviale de la Seine. Elle est en relation directe avec le niveau de la Seine. L'équipement sportif n'engendrera pas de drainage des masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux induisent la démolition des terrains de sport inexploités à l'ouest du parc ainsi que les gestions des terres issues du terrassement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain de football sera réalisé en pelouse synthétique et un revêtement en résine de polyuréthane imperméable coulé sur place sera réalisé pour la piste d'athlétisme, sur l'ensemble de l'anneau, de la ligne droite, et des aires d'élan des sauts en longueur et triple saut.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur des terrains multisports en enrobé noir inexploités, ainsi la biodiversité présente sur la zone est restreinte, et le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact significatif dessus. Sa proximité avec le Parc de Bettencourt pourrait toutefois impacter résiduellement les espaces de biodiversité existants aux alentours, afin d'éviter cela un mail végétal pouvant servir de corridor écologique est créé au nord de l'équipement. Le projet intègre l'extension du Parc de 30% et la désimperméabilisation d'une partie de la zone, à l'Ouest du terrain, pour la mise en place d'une butte plantée,
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 6.1km du site Natura 2000 de l'île saint Denis (Natura 2000 - directive Oiseaux). Au vue de la superficie du projet et des caractéristiques d'habitats différentes du site Natura 2000, le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les deux zones sensibles les plus proches sont : - L'espace naturel sensible le long de la rive gauche de la Seine, situé à environ 1.5km du projet. - Le milieu humide de l'île Fleurie, situé à environ 2 km du projet. Le projet ne risque pas d'avoir d'incidences sur ces deux zones.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante à l'Ouest du parc Bettencourt, classé espace semi-naturel protégé, qui sera étendu d'environ 1ha par rapport à son état initial. Le renouvellement des équipements vient par ailleurs désimperméabiliser une partie de la zone, afin d'y intégrer une butte plantée à l'Ouest du terrain.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	6 sites BASIAS localisés dans le secteur de la ZAC 2 sites BASOL répertoriés dans un rayon de 500m autour du site. 9 ICPE sont recensées sur la commune et 1 installation atteint le seuil bas du régime SEVESO. Cependant, aucune ne concerne la zone d'étude. Pas de servitudes TRAPIL à proximité.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bezons est soumise à un risque important d'inondation (TRI). Le site se trouve toutefois hors périmètre du PPRI. Le site est sujet à un aléa moyen de retrait-gonflements des sols argileux. En ce qui concerne le risque d'inondation par remontée de nappe, le site d'étude se trouve dans une zone de sensibilité forte à faible. Un risque d'inondation par remontée de nappe est donc à prendre en compte.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer d'importants risques sanitaires à part en phase travaux. Les granulats choisis pour la mise en place du terrain synthétique seront non toxiques et permettront de limiter l'impact sanitaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au regard de l'implantation de cet équipement en centre-ville et du déploiement des infrastructures de liaisons douces (pacification de la rue Pressensé, pose d'arceaux vélos et d'abris vélos sécurisés...), le projet de renouvellement des équipements sportifs n'engendrera que très peu d'augmentation du trafic. De plus la présence du parking souterrain à proximité répondra au besoin de stationnement. Cet équipement est situé à proximité de plusieurs groupes scolaires utilisateurs.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet n'augmentera pas de manière importante la nuisance acoustique en phase exploitation. Des nuisances sonores pourront être générées en phase travaux. Le week-end, l'augmentation des activités sportives pourrait générer du bruit. La mise en place d'une butte haute densément plantée à l'Ouest du terrain permettra toutefois de réduire ces nuisances. L'accès à cet espace sera réglementé en terme d'horaires le soir et le week-end et il sera gardienné afin de limiter les nuisances.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à générer des nuisances olfactives notables.</p> <p>Aucune activité génératrice d'odeurs n'est présente à proximité de la zone.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des vibrations non significatives en période de travaux.</p> <p>Il n'est pas concerné par des vibrations en phase exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet s'implante dans un secteur urbanisé déjà sujet à un phénomène de pollution lumineuse.</p> <p>Un éclairage est prévu pour permettre la pratique sportive en début de soirée. Il sera éteint dès lors que l'équipement sera fermé.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas de rejets dans l'air.</p> <p>Le projet sera source de polluants en chantier (poussières, trafic), mais pas en phase d'exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'ensemble des espaces publics du projet de ZAC feront l'objet de rétention des eaux de pluies avant rejet dans les réseaux (< 4 l/s/ha pour une pluie d'occurrence 10 ans). L'entretien des espaces engendrera des infiltrations d'eau dans le sol.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas d'effluents industriels engendrés.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase de démolition des terrains de sport inexploités engendrera des déchets essentiellement inertes et non dangereux qui feront l'objet d'une valorisation hors site. En phase d'exploitation, le projet engendrera très peu de déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe dans aucun périmètre de protection du patrimoine ni sur des vestiges archéologiques recensés ou connus sur le territoire. Le secteur est essentiellement composé de terrains enrobés inexploités et vieillissants. Le projet intègre l'extension du Parc et les aménagements ne viennent pas toucher au Parc historique. La mise en place d'une butte plantée permettra enfin de revaloriser la surface totale en espaces verts, qui sera supérieure à l'existant (voir Annexe 21. Tableau des surfaces).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de modifications sur les activités humaines. L'emprise du projet se situe sur des terrains de sport inexploités qui seront renouvelés, permettant de maintenir l'usage sportif dans la commune. En outre, le projet intègre la plantation d'une butte haute impliquant la désimperméabilisation d'une partie de la zone dans le cadre de l'extension du Parc de Bettencourt.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le renouvellement de l'équipement sportif s'insère dans la ZAC Cœur de Ville qui a pour objectif de développer dans le quartier une offre de logements résidentiels, commercial et d'équipements. Dans ce cadre, une étude d'impact a été réalisée en 2010, puis complétée en 2012. Les travaux ont débuté en 2013 et s'achèveront en fin d'année 2024. Les incidences du projet sont donc susceptibles de se cumuler avec celles engendrées par l'ensemble de la ZAC. Toutefois, les travaux de la ZAC étant presque terminés, les incidences s'y rattachant restent faibles.

Les effets susceptibles d'être cumulés concernent principalement la modification du paysage. Le projet porte par ailleurs des ambitions paysagères et de gestion des eaux pluviales qui permettront d'améliorer le contexte urbain actuel sans urbaniser de nouveaux espaces de la commune.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le projet se trouve dans la région Ile-de-France. De par la distance et la nature du projet, aucun effet de nature transfrontière n'est à prévoir.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les aménagements d'espaces publics, à travers ce projet de renouvellement des équipements sportifs, ne viennent pas impacter le parc historique, mais intègrent à l'inverse son extension. En outre, le projet implique la désimperméabilisation d'une partie de la zone, afin d'intégrer une butte plantée permettant de renaturer la zone et de réduire les nuisances visuelles et sonores pouvant être induites (cf. Note d'impact). Le projet intègre une évolution de 0,7 Ha pour le parc Bettencourt (soit environ 30% d'augmentation), et la surface totale aménagée en espaces verts sera donc supérieure à l'existant (cf. Annexe 21, tableau des surfaces). Le projet prévoit également un mail piéton et les clôtures seront ajourées de manière à pouvoir laisser passer la faune.

Un tableau de synthèse des principaux enjeux du site, des effets du projet sur ces composantes et des mesures envisagées est présenté en Annexe 20.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le renouvellement des équipements sportifs en place permettra de conforter le pôle de sports et de loisirs au sein du quartier. Le projet aura un impact social positif pour les habitants, la zone étant aujourd'hui inaccessible et dépourvue de terrain de sport, suite à la destruction des stades Auguste Delaune et Michel Caminada. Le futur équipement s'insère dans le programme de la ZAC Coeur de ville, à l'ouest du parc Bettencourt, et intègre une extension de ce dernier à travers la mise en place d'une butte haute densément plantée, à l'Ouest du terrain, permettant également de réduire les nuisances visuelles et sonores pour le voisinage. Peu d'espèces remarquables ont été recensées dans la zone, y compris dans le parc, et, aux endroits où l'équipement s'intègre. La flore sauvage est pauvre, « ordinaire » et menacée par des espèces invasives. Au regard de ces éléments, nous

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Cf. document "2020.1001 E03 A_Liste des annexes"

9. Engagement et signature

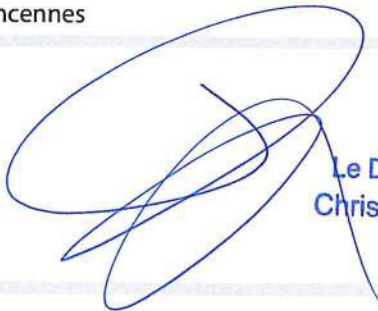
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Vincennes

le, 31 janvier 2023

Signature



Le Directeur Général
Christophe RICHARD



Périmètre de la ZAC « cœur de ville »



Terrain d'entraînement
soumis à l'étude au cas
par cas




 Terrain
d'entrainement
soumis à l'étude
au cas par cas

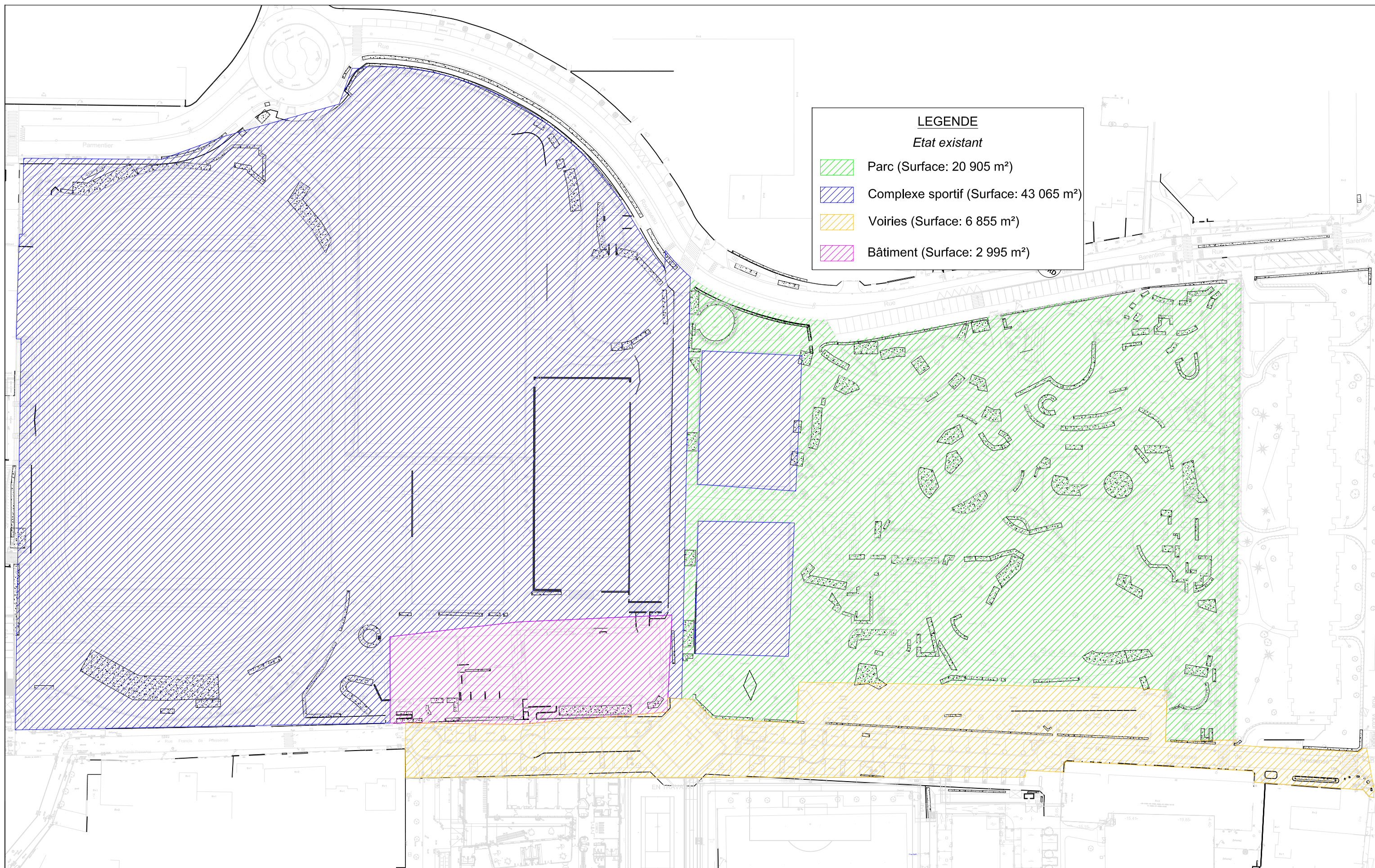









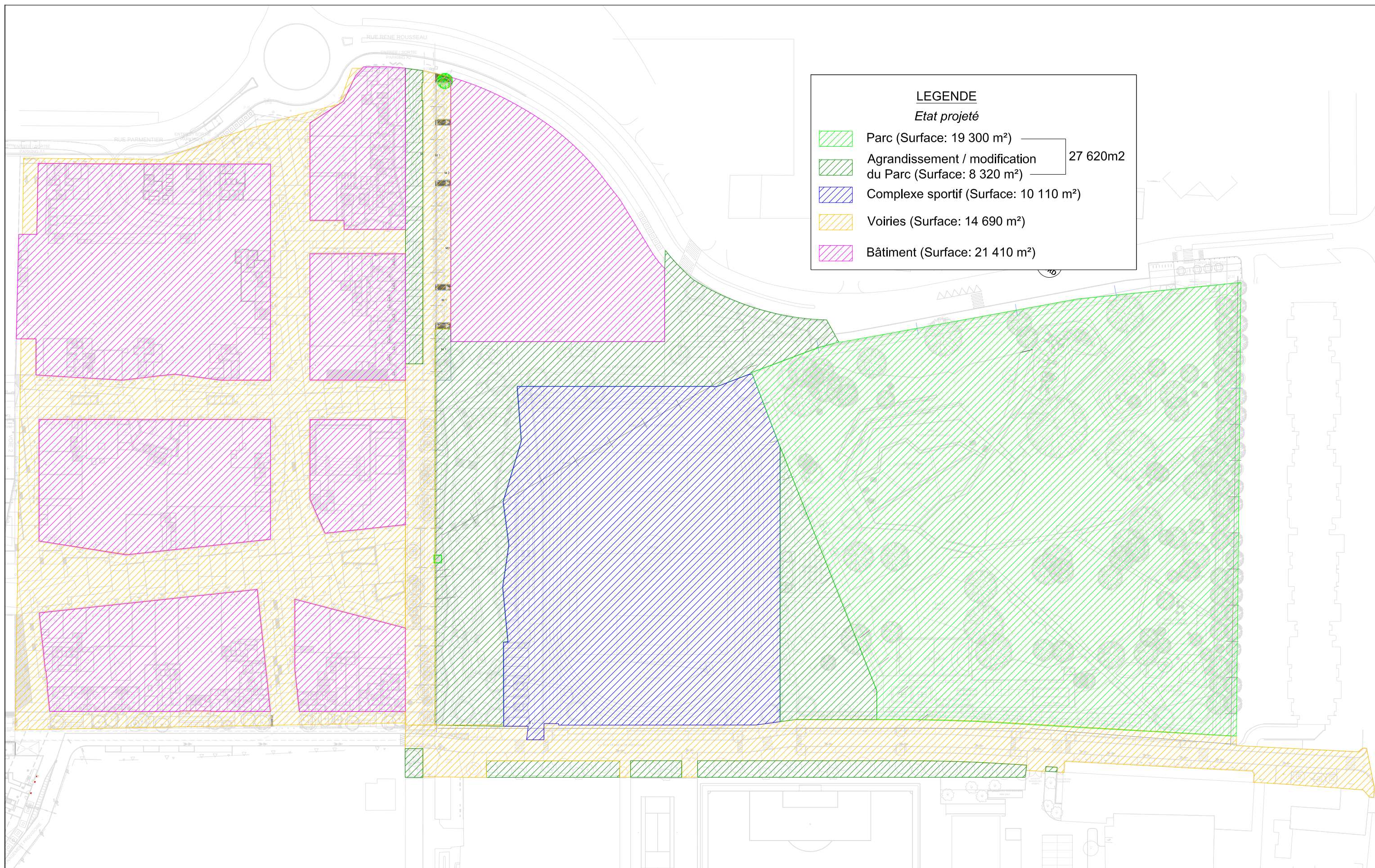
 Terrain d'entraînement soumis à l'étude au cas par cas

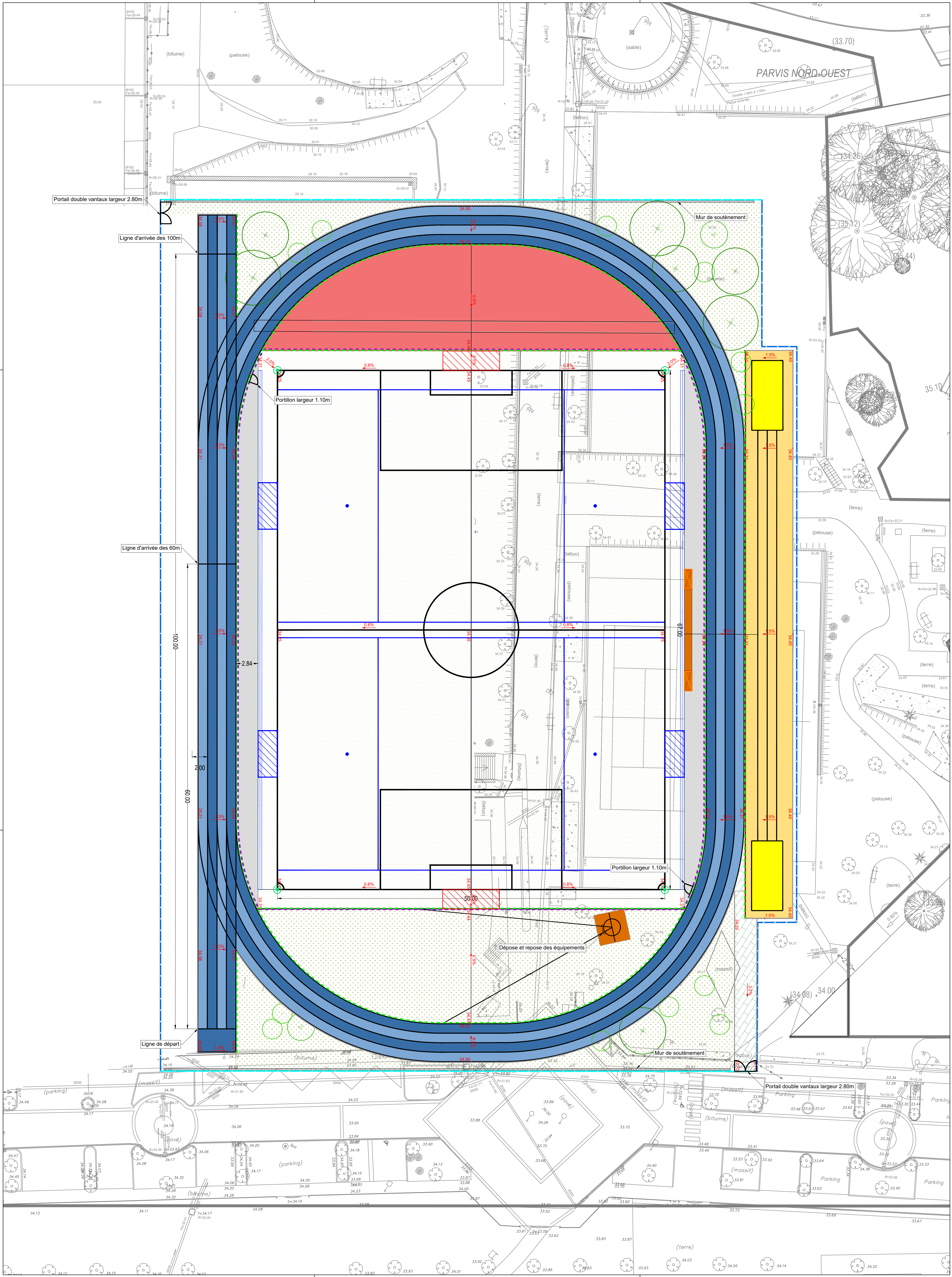
Créer un pôle sportif au cœur de ville



LEGENDE
Etat existant

	Parc (Surface: 20 905 m ²)
	Complexe sportif (Surface: 43 065 m ²)
	Voiries (Surface: 6 855 m ²)
	Bâtiment (Surface: 2 995 m ²)





Légende des aménagements, nivellement et mobiliers	
Revêtements	
	Terrain en gazon synthétique
	Piste d'athlétisme en résine bicolor
	Aire de saut en hauteur en résine
	Aire de saut en longueur en résine
	Bac à sable
	Cheminement piéton en enrobé
	Cheminement piéton en pavés engazonnés
	Dalle en béton taloché
	Espace vert engazonné
Nivellement	
	+33.70 Altimétrie projetée
	-0.5% Pente projetée
Bordures et soutènements	
	Bordurette béton type P3
	Caniveau béton type CC1
	Caniveau de collecte type Aco Sport ou équivalent
	Mur de soutènement
Closures et portails	
	Closure grillagée hauteur 2.0m + Pare ballon hauteur 8m
	Closure grillagée hauteur 2.0m + Pare ballon hauteur 6m
	Main courante
	Portail double vantaux larg 2.80m intégré dans le pare ballon
	Portillon simple vantail largeur 1.10
Mobiliers	
	But de Foot à 9
	But de Foot à 7 rabattable
	Poteau porte drapeau
	Abris joueurs longueur 2.50m
	Marquage au sol Foot à 9
	Marquage au sol Foot à 7

Bezos

ZAC COEUR DE VILLE

MAITRISE D'OUVRAGE

BASEV 44
17 rue de la République
44000 Nantes Cedex 03
Tel: 02 51 41 10 00
Fax: 02 51 41 10 01

MAITRISE D'OEUVRE URBAINE

ARCHITECTE
FRANÇOIS LECLERCQ
10 rue de la République
44000 Nantes Cedex 03
Tel: 02 51 41 10 00
Fax: 02 51 41 10 01

PAYSAGISTE
FIGUERA PAYSAGES ET TERRITOIRES
10 rue de la République
44000 Nantes Cedex 03
Tel: 02 51 41 10 00
Fax: 02 51 41 10 01

BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES
BERIM
10 rue de la République
44000 Nantes Cedex 03
Tel: 02 51 41 10 00
Fax: 02 51 41 10 01

EMETTEUR:
BERIM

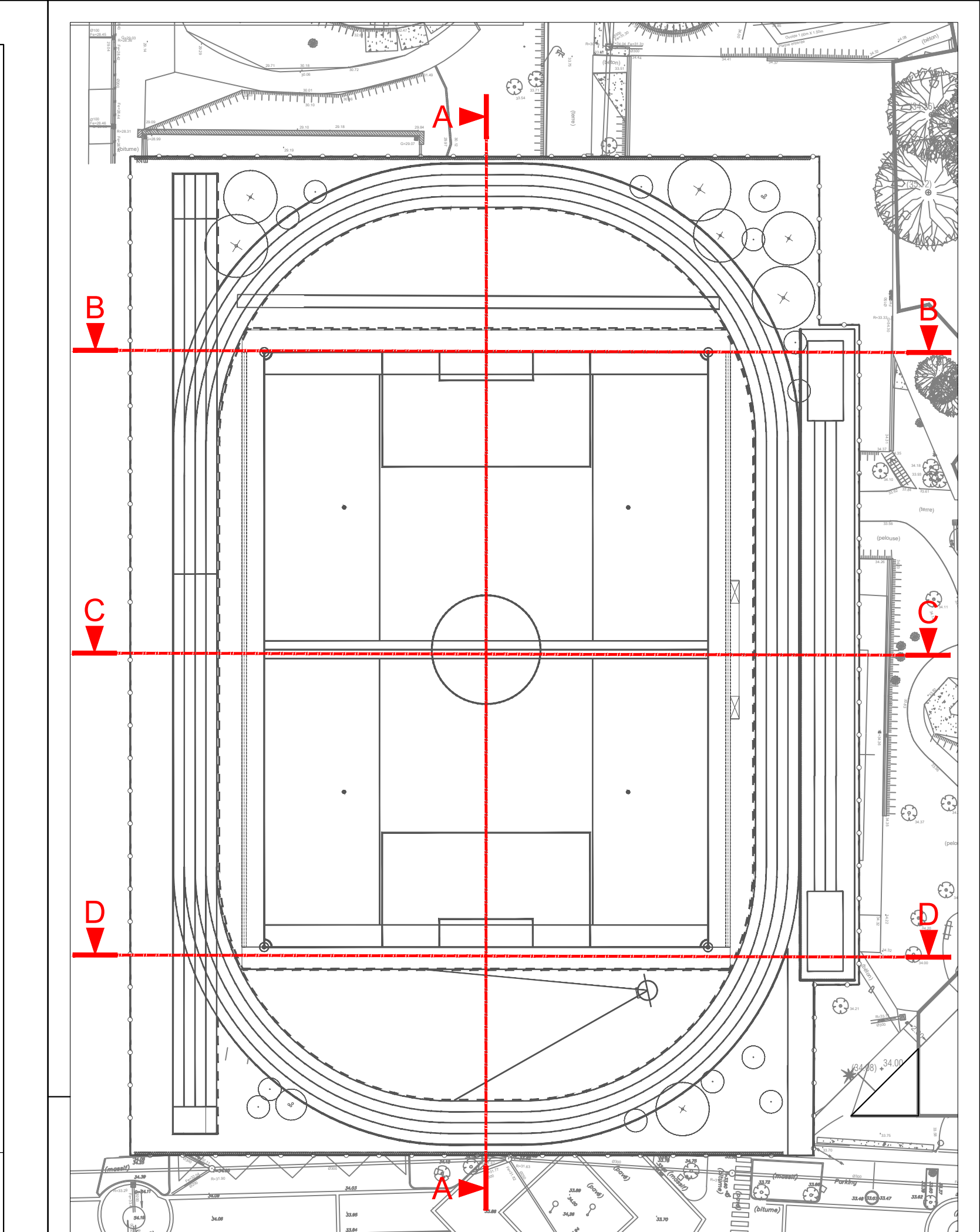
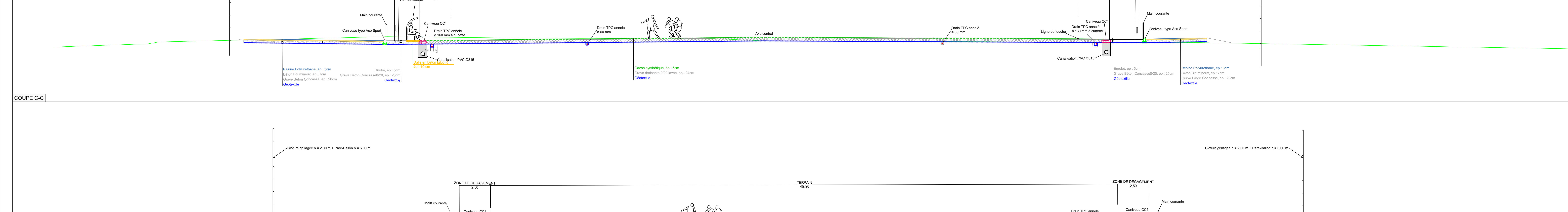
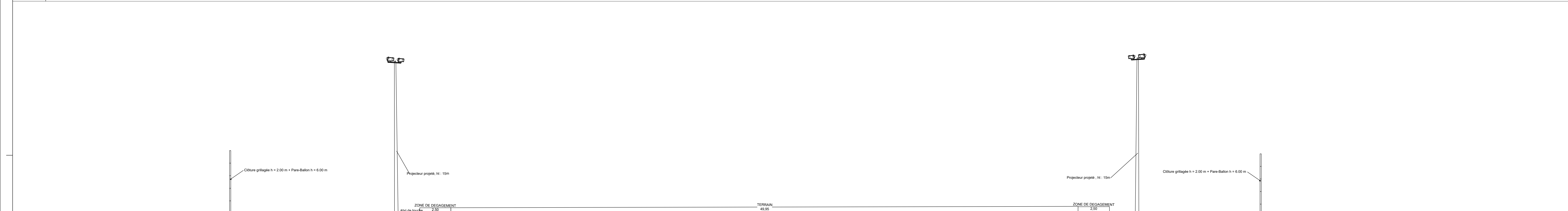
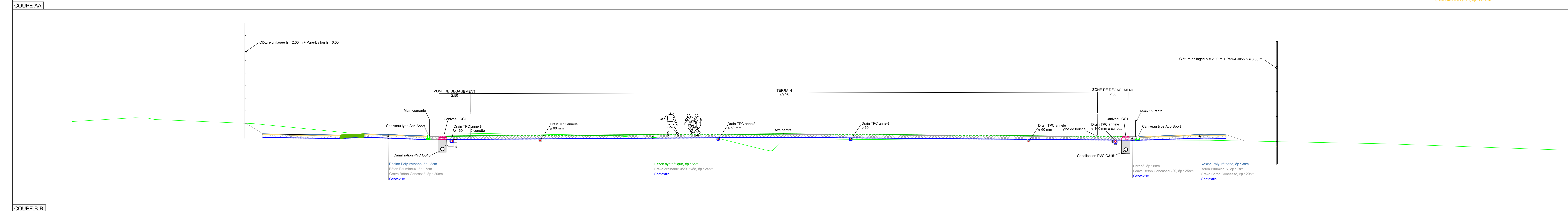
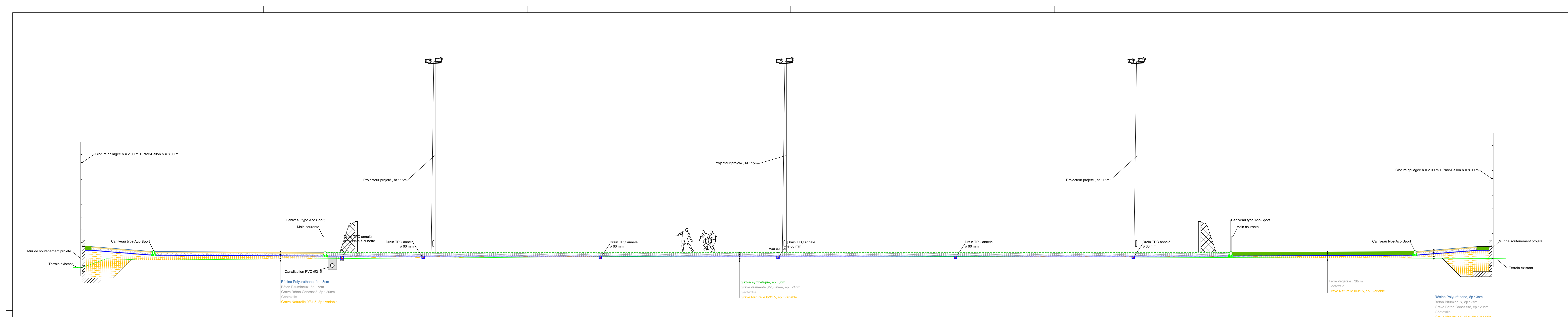
SECTEUR:
Complexe sportif

DATE:
Juillet 2022

TITRE DU DOCUMENT: **Plan des aménagements, nivellement et mobiliers**

AVP	PLAN	BEZ	BER	P 2	0	1	0	1	1/200
PRASE	TYPE	PROJET	CODE EN	N° DOCUMENT	IND	ECH.			





Bezons
ZAC COEUR DE VILLE

MAITRISE D'OUVRAGE

MAITRISE D'OEUVRE URBAINE

ARCHITECTE
HANNON LOUARD
10 rue de la République
91100 Evry
01 39 00 00 00

PAFAGESTE
DIO LA PAFAGESTE ET TERRAINES
10 rue de la République
91100 Evry
01 39 00 00 00

BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES
BDM
10 rue de la République
91100 Evry
01 39 00 00 00

MAITRISE D'OUVRAGE
BDM
10 rue de la République
91100 Evry
01 39 00 00 00

ARCHITECTE
BERAM
10 rue de la République
91100 Evry
01 39 00 00 00


SECURITE
Complexe sportif

DATE
Juillet 2022

TITRE DU DOCUMENT
Coupes de principe des aménagements

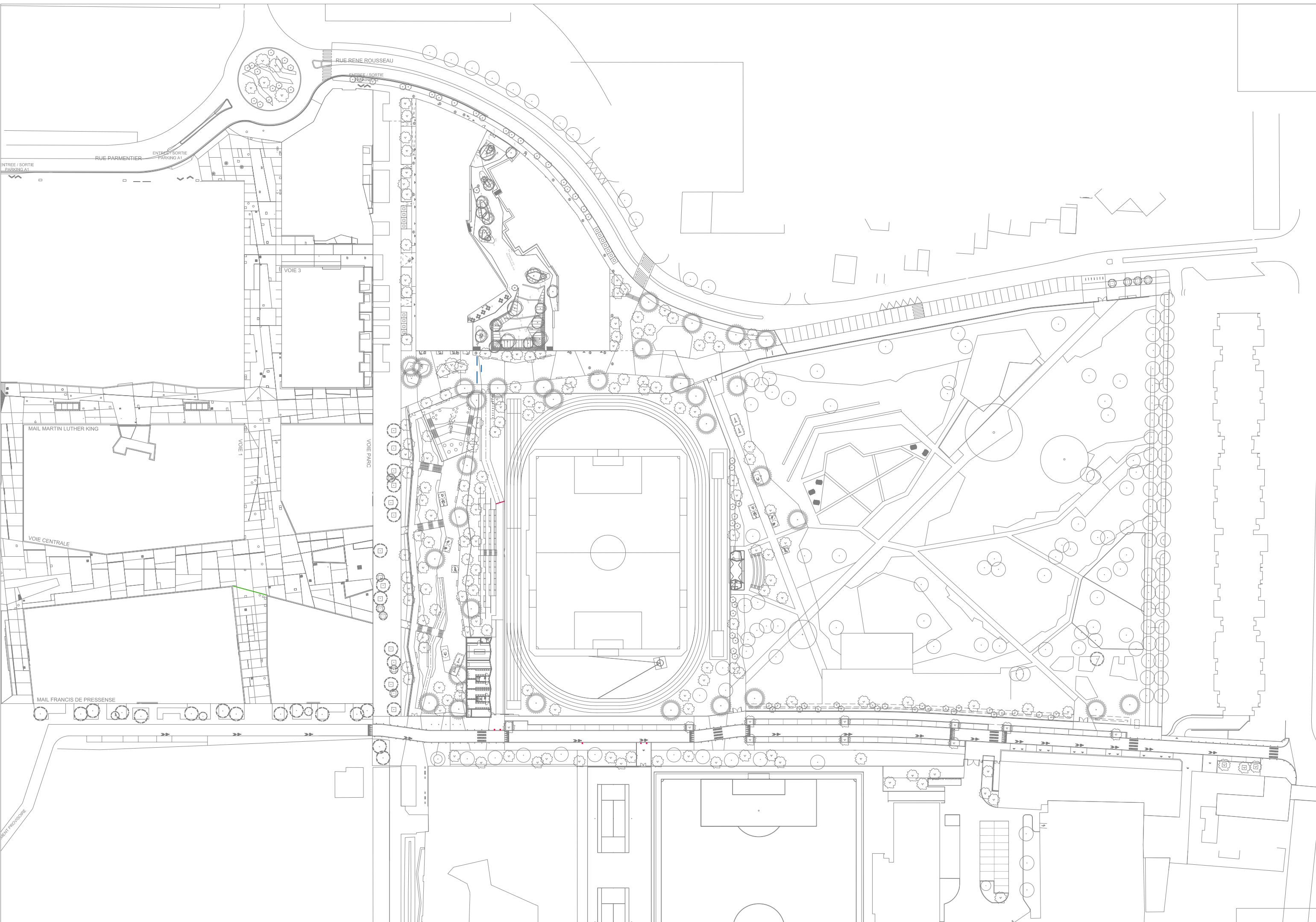
AVP	PLAN	BEZ	BER	P 2 0 0 3 0	1/200
PROJET	TYPE	PROJET	CODE DE	N° DOCUMENT	EG / EV





LEGENDES

- 10% Béton bouchardé
20% Cobble / pavé granit
- Enrobé gris/rouge sur trottoir
- Stabilité et bordures béton
- Solin simples
- Pontons béton
- Banc béton 200x45cm
- Gratin béton section 10x10cm
- Gazon
- Arbustes
- Fond de roc - mélange pierres et plantations
- Candélabre ZAC type ...
- Mât multi-spots hauteur 10m



RUE RENE ROUSSEAU

ENTREE / SORTIE
PARKING A1

RUE PARMENTIER

ENTREE / SORTIE
PARKING A1

VOIE 3

MAIL MARTIN LUTHER KING

VOIE 1

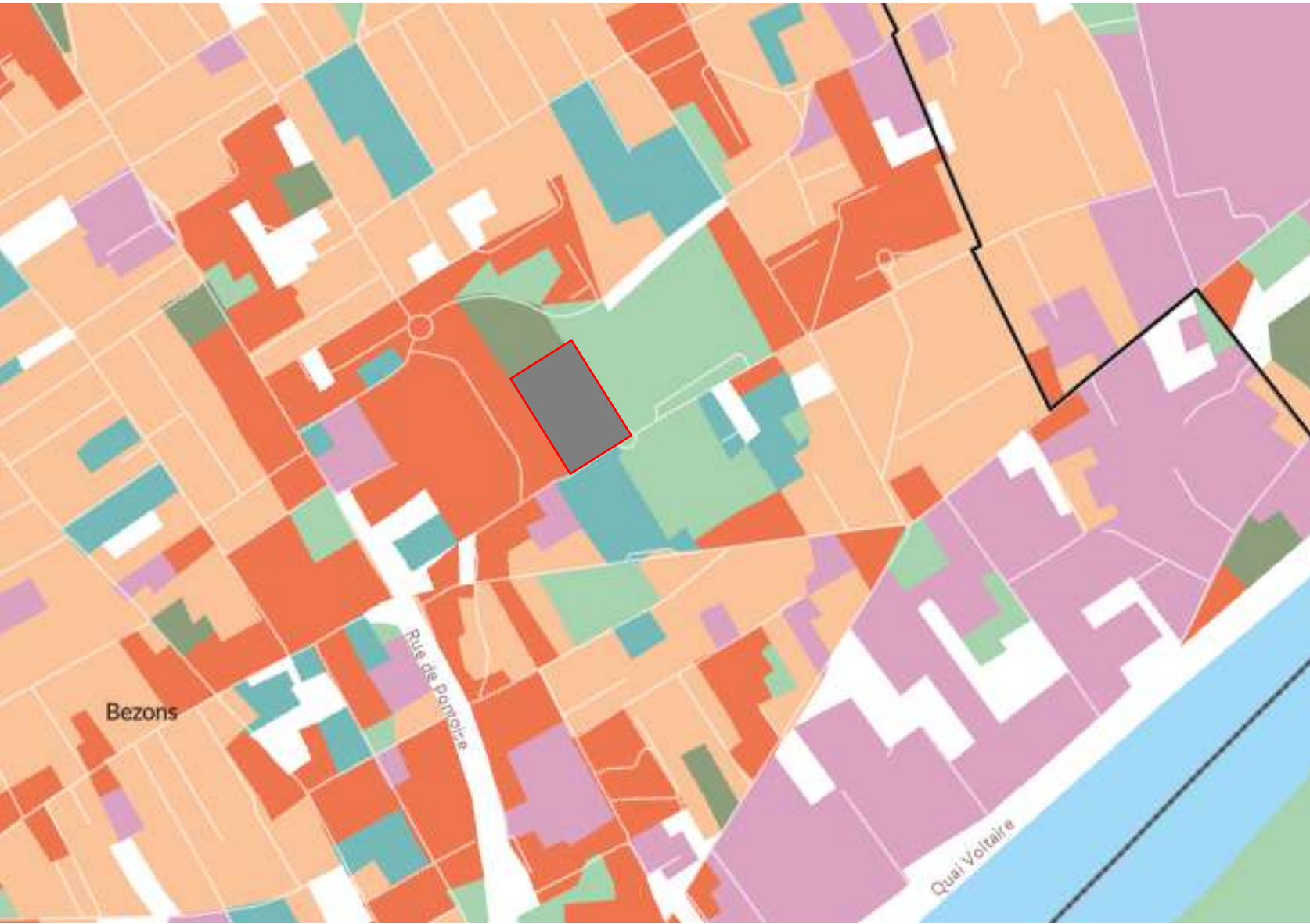
VOIE PARC

VOIE CENTRALE

MAIL FRANCIS DE PRESSENSE

MAIL PROVISOIRE

Mode d'occupation du sol – 2021



- Espace ouverts artificialisés
- Habitat individuel
- Habitat collectif
- Activités
- Équipements
- Transport
- Carrières, décharges et chantiers
- Bois et forêts
- Milieus semi-naturels
- Espaces agricoles
- Eau





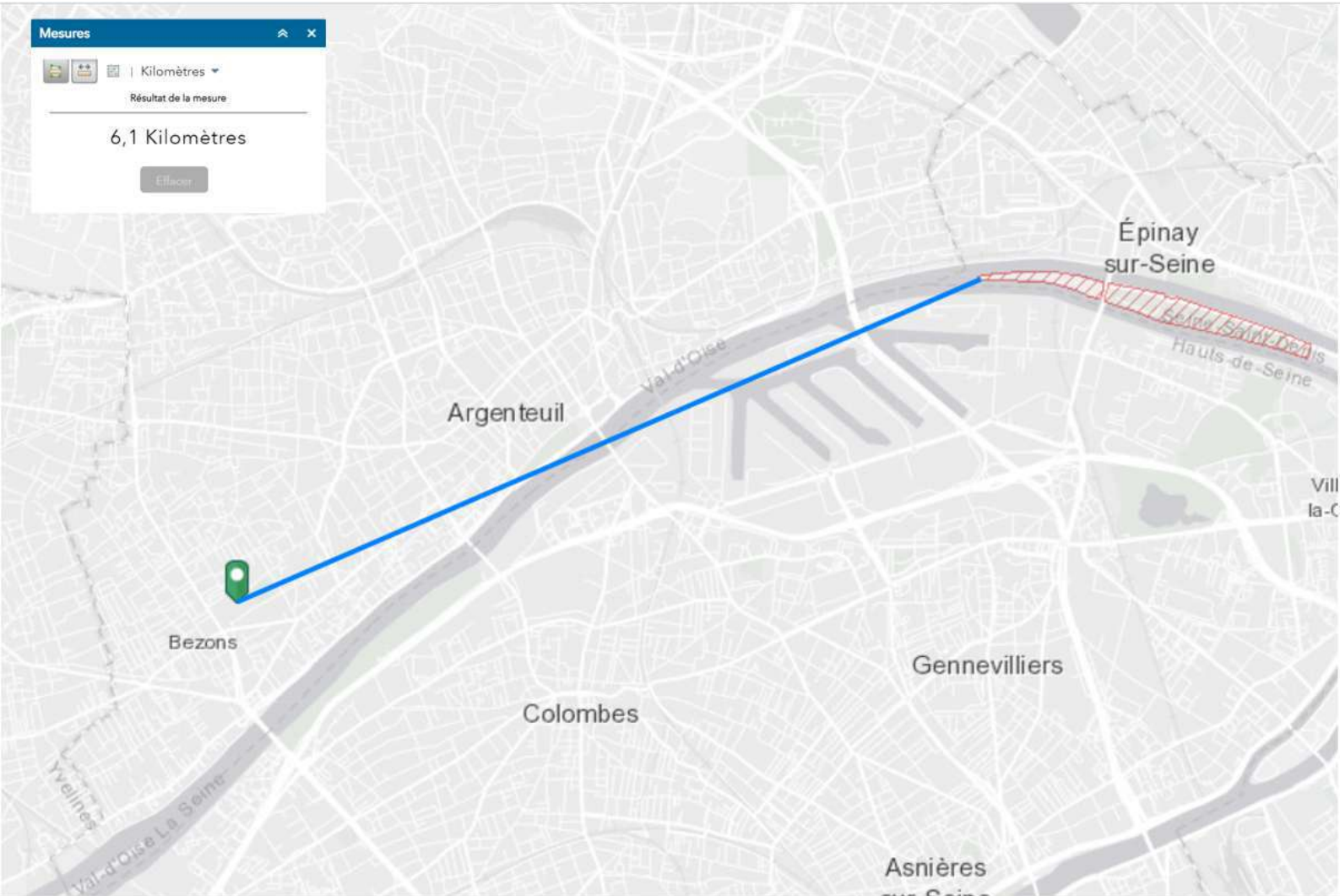
Mesures

Kilomètres

Résultat de la mesure

6,1 Kilomètres

Effacer



« ZAC CŒUR DE VILLE » BEZONS (95)

LISTE DES ANNEXES



Rédigé par : Clémence FAUCONNIER

Vérifié par : Eva LANIES

Numéro d'annexe	Titre de l'annexe
Annexes obligatoires	
Annexe 1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -
Annexe 2	Plan de situation au 1/25 000
Annexe 3	Photographies du site à l'état initial Photographie aérienne du site à l'état initial Vue d'ensemble du site à l'état initial
Annexe 4	Plan masse du projet
Annexe 5	Affectation des sols avoisinants
Annexe 6	Plan localisation sites Natura 2000
Annexes facultatives	
Annexe 7	Etude d'impact (2010) – Ville ouverte
Annexe 8	Complément à l'étude d'impact (2012) – Segat
Annexe 9	Etude de pollution des sols au droit de l'ilot C1 (2014) - Semofi
Annexe 10	Préconisations maîtrise d'œuvre pollution sols (DCE)
Annexe 11	Etude de sol (2012) - Semofi
Annexe 12	Etude hydrogéologique (2012) – Semofi
Annexe 13	Coupes techniques (2013) - Berim
Annexe 14	Plan assainissement EP (2013) - Berim
Annexe 15	Dossier de réalisation (2014) – Sadev 94
Annexe 16	Présentation du projet Bezons cœur de ville (2013) – Sadev 94
Annexe 17	Formulaire Natura 2000 – Sadev 94
Annexe 18	Analyse technico économique des scénarios énergie renouvelable (2012) – Vizea
Annexe 19	Etude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables (2012) - Vizea
Annexe 20	Evaluation des effets du projet (2021) - Vizea
Annexe 21	Tableau des surfaces
Annexe 22	Tableau des effectifs

